



LIVRET D'ACCUEIL

VAE-ACADEMY

Ouvrez les portes aux diplômes !

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



SOMMAIRE

- 1) IDENTITÉ
- 2) MISSION
- 3) ENGAGEMENT QUALITÉ
- 5) MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
- 6) DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT
- 7) MOYENS PÉDAGOGIQUES
- 8) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT
- 9) HANDICAP
- 10) CANDIDAT

ANNEXE 1 :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX CANDIDATS

ANNEXE 2 :

NOTE D'INFORMATION SUR LE DROIT D'AUTEUR

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



1) IDENTITÉ

Le cabinet **VAE-ACADEMY** est un organisme de formation spécialisé dans l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Il a été créé par Grandjean Cyril après plusieurs années d'expérience au service de la VAE au sein d'autres entités.

De par son activité et les certifications obtenues, les accompagnements proposés par le cabinet sont susceptibles, sous conditions, de faire l'objet d'une prise en charge financière.

Le financement dépend notamment du statut du candidat.

Les plus courants sont :

- Salarié : employeur (plan de développement des compétences) ; CPF (Compte personnel de formation)
- Demandeur d'emploi : Pôle Emploi, Région (chéquier unique VAE)
- Profession libérale : CPF

Des informations peuvent être obtenues auprès des services RH ou formation des entreprises sur les possibilités de financement ou le nom de l'OPCO de rattachement.

De plus amples informations sur : vae.gouv.fr

2) MISSION

L'offre d'accompagnement proposée est individualisée et personnalisée, tenant à la fois compte des spécificités et du parcours de la personne à suivre et du diplôme à valider.

VAE-ACADEMY s'appuie pour cela sur de solides formations, une expérience riche et un soin particulier au respect des valeurs déontologiques essentielles.

3) ENGAGEMENT QUALITÉ

- une information claire sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations au candidat

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



- L'adaptation au candidat des modalités d'accueil, de communication, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mise en œuvre ;
- Le respect d'une neutralité envers le candidat, sa démarche, son dossier et ses chances de validation. Le candidat est seul responsable de son dossier. Il n'appartient pas à l'accompagnateur de se substituer à lui dans son élaboration.
- Garantir la confidentialité des échanges et des écrits utilisés ou produits (sauf accord de diffusion par le candidat lui-même)
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- la qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- Une veille informationnelle technique et juridique permanente
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

5) MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Notre rôle consiste à aider le candidat à décrypter le référentiel du diplôme visé, décrire son activité, analyser les spécificités des situations de travail rencontrées, examiner le travail réel et non le travail prescrit, prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences, structurer et organiser sa pensée.

Plus précisément, nous travaillons à l'aide des méthodes suivantes :

- . Ecoute, aide à la formulation
- . Analyse et explication du référentiel
- . Retour sur parcours et inventaire d'expériences
- . Rédaction du dossier : Structuration de l'écrit, argumentation et illustration, mise en relation des activités avec le référentiel, adaptation du vocabulaire et de la syntaxe
- . Préparation à l'entretien : Structurer et argumenter l'exposé, Gérer le temps et le stress, faire face aux objections, Effectuer des simulations d'entretien.
- . Conseils personnalisés

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



6) DÉROULEMENT

Conformément aux dispositions prévues dans les conditions générales de vente (CGV) consultables sur le site et dans le programme de l'accompagnement VAE joint, nos prestations suivent le déroulement suivant :

Étape 1 : Vérification des pré requis

Étape 2: Aide optionnelle et gratuite à la rédaction de votre Livret 1

Étape 3 : explication du Livret 2 permettant de comprendre la construction du livret 2

Étape 4 : repères méthodologiques pour l'analyse du parcours et le choix des expériences

Étape 5 : Mise en relation des activités au référentiel pour le choix des situations de travail

Étape 6 : Appui méthodologique à la rédaction et correction orthographique et syntaxique réalisée via un échange régulier du texte.

Étape 7 : Préparation à l'oral pour structurer et argumenter l'exposé, gérer le temps et le stress, faire face aux objections, effectuer des simulations d'entretien

Étape 8: débriefing post jury , retour et évaluation de l'accompagnement.

En cas de non validation ou de validation partielle, nous vous aiderons à trouver la meilleure option pour la suite à donner à votre projet (formation(s) complémentaire(s), proposition de nouvelles heures d'accompagnement pour la restructuration du livret 2 ou une préparation à l'orale intensive...)

Tout au long de ces étapes, nous échangerons à la fois par mail et par téléphone afin que nos explications soient le plus claires possibles. Ces entretiens sont aussi l'occasion d'échanger sur vos questionnements, vos doutes et permettre ainsi de vous soutenir et de vous encourager à aller au bout de votre projet.

7) MOYENS PÉDAGOGIQUES

Questionnaires écrits et oraux permettant de cibler les besoins et l'avancée

Entretiens d'écoute et d'aide à la reformulation

Entretiens d'explicitation pour l'aide à la rédaction du dossier

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



Échanges réguliers par courriel : Travail sur le livret 2 écrit par le candidat via un logiciel de traitement de texte ; des corrections d'orthographe, de syntaxe sont proposées ainsi que des pistes de réflexion.

Chaque correction est versionnée afin de suivre l'évolution de l'écriture du livret dans le temps et donne lieu à un échange par entretien téléphonique.

Simulation d'oraux afin de préparer le candidat à son passage devant le jury.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis au candidat VAE est encadré par l'article 15 « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux stagiaires.

8) ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'accompagnement est effectué à distance via téléphone, courriel

L'accompagnement est d'une durée de 6 mois et renouvelable 1 fois pour une durée maximum de 12 mois à préciser selon les délais imposés pour le dépôt du livret 2.

La durée de l'accompagnement est défini selon 2 formules choisies par le candidat selon ses besoins, à savoir :

- une durée d'accompagnement de **24H**, (et jusqu'à 30 h pour une accompagnement via FRANCEVAE) pour laquelle nous décomptons notre travail réalisé pendant nos échanges téléphoniques mais également nos corrections, nos messages, nos mails, nos recherches...
- une durée d'accompagnement dite "**illimité**" jusqu'à l'examen pour laquelle nous n'effectuons aucun décompte de temps de notre travail.

Les rendez-vous téléphoniques peuvent être fixés de 9 h à 12h et de 14h à 19 h du lundi au vendredi.

9) HANDICAP

Les accompagnements VAE dispensées par **VAE-ACADEMY** sont accessibles aux personnes handicapées.

Lors de l'inscription à nos accompagnements, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un entretien individuel les actions que nous pouvons mettre en place

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



pour favoriser son apprentissage. L'outil retenu pour nous aider lors de cet entretien est un questionnaire à réponses ouvertes.

Aussi, nous pouvons nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés pour accompagner les étudiants en situation de handicap.

Chaque cas est traité individuellement.

Les 5 adaptations que nous pouvons mettre en place :

- 1) Adaptation des rythmes et des temps de formation
- 2) Adaptation des modalités pédagogiques, contenus, support et outils
- 3) Aménagement des règles générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation
- 4) Aménagement de l'environnement de la formation
- 5) Aménagement de la structuration de l'équipe pédagogique

10) LE CANDIDAT

- Le/la candidat.e doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Le/la candidat.e signe en début de prestation, une charte d'accompagnement. Cette charte régit les relations entre lui et le consultant tout au long de la prestation.
- Le/la candidat.e est tenu.e à la discrétion et au respect de ses interlocuteurs et des règles de civilité
- Le/la candidat.e est l'acteur.trice principal.e de son projet de VAE. La réussite de son projet dépend de son engagement et de son investissement.
- Le/la candidat.e s'engage à envoyer les documents à relire dans un délai permettant une relecture approfondie avant l'entretien et à prévenir au moins 24h à l'avance en cas d'annulation d'un entretien.
- Le/la candidat.e est seul.e responsable de ses décisions et productions tout au long de la procédure,

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



Annexe 1 : Règlement Intérieur Applicable aux candidats

Le cabinet **VAE-ACADEMY** est une auto entreprise immatriculée sous le numéro 84740385074.

L'organisme **VAE-ACADEMY** développe, propose et dispense des accompagnements VAE à distance pour son compte ou pour le compte d'autres Organismes (sous-traitance).

Le présent Règlement Intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les prospects, candidats inscrits et participants aux différents accompagnements organisés par l'organisme **VAE-ACADEMY**, dans le but de permettre un fonctionnement régulier des accompagnements proposés.

Définitions : Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « candidat » ;

Article 1 Dispositions Générales

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux candidats et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les candidats inscrits à un accompagnement dispensé par l'organisme **VAE-ACADEMY** et ce, pour toute la durée de l'accompagnement suivie. Chaque candidat est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit un accompagnement dispensé par l'organisme **VAE-ACADEMY** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de l'accompagnement

L'accompagnement aura lieu à distance.

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



Article 4 : Tenue et comportement

En cas d'échanges par visioconférence, les candidats sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Article 5 : Horaires des rendez-vous

Les horaires sont fixés d'un commun accord entre l'organisme **VAE-ACADEMY** et le candidat.

Chacun s'engage à prévenir en cas d'impossibilité à assurer l'entretien 24 heures minimum à l'avance.

Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le candidat.

Article 6 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions d'accompagnement.

Article 7 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions d'accompagnement est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique (fichier) des documents pédagogiques distribués sauf autorisation expresse de l'Organisme.

Article 8 : Responsabilité de l'Organisme en cas d'endommagement de biens personnels des candidats.

L'Organisme d'accompagnement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature utilisés par les candidats dans le cadre de l'accompagnement.

Article 9 : Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



Constitue une sanction au sens de l'article R6352- 3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme **VAE-ACADEMY** ou son représentant, à la suite d'un agissement du candidat considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la continuité de l'accompagnement qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister soit en un avertissement ; soit en un blâme ; soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme **VAE-ACADEMY** doit informer de la sanction prise : l'employeur, lorsque le candidat est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de accompagnement en entreprise; l'employeur et l'Organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de l'accompagnement, lorsque le candidat est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé d'accompagnement; L'Organisme qui a assuré le financement de l'action d'accompagnement dont a bénéficié le candidat.

Article 10 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée au candidat sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le responsable de l'organisme **VAE-ACADEMY** ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans un accompagnement, il est procédé ainsi qu'il suit :

Le responsable de l'organisme **VAE-ACADEMY** ou son représentant convoque le candidat en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge. Au cours de l'entretien, le candidat peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'Organisme d'accompagnement. La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme **VAE-ACADEMY** ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du candidat.

Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des stagiaires. Elle est saisie par le responsable de l'Organisme d'accompagnement ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35– NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'Organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'Organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 11 : Publicité

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est disponible auprès du responsable de l'organisme

VAE-ACADEMY

Article 12 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur au 01/06/2022.

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com



Annexe 2 :

Note d'information sur le droit d'auteur

Dans le cadre des accompagnements, **VAE-ACADEMY** peut être amené à mettre à la disposition des candidats des supports pédagogiques.

Ces supports peuvent être constitués de mémos, guides techniques, fiches pédagogiques, modèles, tableaux, enregistrements audio, vidéo, logiciels, applications, programmes...

Le candidat s'engage, pour l'utilisation de ces éléments à respecter la propriété intellectuelle de l'accompagnement et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement.

À cet effet, il est rappelé ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur et les conséquences de son infraction.

1. Le contenu de ces supports reste la propriété de **VAE-ACADEMY**, l'auteur.

Les candidats ou prospects, ci-après nommés "l'utilisateur", s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à quelque fin que ce soit ou toute diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation expresse écrite de l'auteur ; comme spécifié dans les conditions générales de vente.

2. L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :

- représentation privée et gratuite dans un cercle de famille - copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste -
- publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'accompagnement de l'œuvre et où l'auteur est spécifiquement cité et reconnu.
- la parodie et la caricature.

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35- NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 - Email : cyril.aide.vae@gmail.com



3. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

- Reproduire ou faire reproduire l'œuvre, et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau...;
- Représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil;
- Adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de les dé compiler, de les mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, le transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou magnétique ou optique et notamment internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing;
- Traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue et, pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;
- Mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;



- Faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, et ce à quelque titre que ce soit ;

- Céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelque forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit ;

- Autoriser ou interdire la réutilisation et/ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.

VAE-ACADEMY

Siret : 800 921 546 000 35– NDA : 84740385074

9 RUE DU BEL AIR

74000 ANNECY

Tel : 0660747704 – Email : cyril.aide.vae@gmail.com